RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Autoprofi Guard Fill Diesel 1:1000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 43240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Acute Tox. 4; H332
Asp. Tox. 1; H304
Eye Dam. 1; H318
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics
2-éthylhexyl nitrate
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
2-ethyl-hexanol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

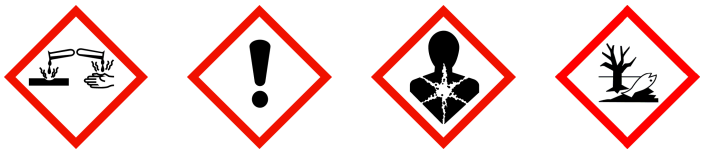

Mentions de danger

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer Vapeur/Aerosol.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

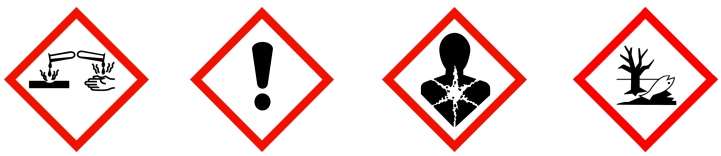

Mentions de danger

H302+H332-H304-H318

Conseils de prudence

P101-P102-P261-P264-P270-P271-P280-P331-P312-P305+P351+P338-P310-P405-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Complexe tensioactif
Détergents, dispersants
Combinaison de substances synthétiques
Protecteur anti corrosion
Additif multifonctionnel pour gazole

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			55 - < 60 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate			25 - < 30 %
	248-363-6		01-2119539586-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312 H302 H411 EUH044 EUH066			
128-39-2	Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol			1 - < 5 %
	907-745-9		01-2119538013-51	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 1; H318 H410			
104-76-7	2-ethyl-hexanol			1 - < 5 %
	203-234-3		01-2119487289-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335			
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)			1 - < 5 %
	265-198-5		01-2119463583-34	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066			
64742-47-8	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics			1 - < 5 %
	926-141-6		01-2119456620-43	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
121158-58-5	Phenol, dodecyl-, branched			< 0,1 %
	310-154-3		01-2119513207-49	
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360F H314 H318 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64742-48-9	918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics	55 - < 60 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
27247-96-7	248-363-6	2-éthylhexyl nitrate	25 - < 30 %
	par inhalation: CL50 = 4,6 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >4820 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9640 mg/kg		
104-76-7	203-234-3	2-ethyl-hexanol	1 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2047 mg/kg		
64742-94-5	265-198-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >590 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5 mg/kg		
64742-47-8	926-141-6	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = > 5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
121158-58-5	310-154-3	Phenol, dodecyl-, branched	< 0,1 %
	M acute; H400: M=10 M chron.; H410: M=10		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.
Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.
En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.
Sable.
Dioxyde de carbone (CO_2).
mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.
Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexanol	1	5,4		VME 8 h	
64742-47-8	Distillats légers de pétrole, hydrotraités (vapeurs)	50	350		VME 8 h	
		100	700		VLE courte durée	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune, transparent
Odeur:	Aromatique(s)

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	200 - 210 °C
Point d'éclair:	62 °C
Densité (à 20 °C):	0,856 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.
Acide, concentré.
Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1673,4 mg/kg; ATE (inhalation poussières/brouillard) 4,545 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate				
	orale	DL50 >9640 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >4820 mg/kg	Lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 4,6 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
104-76-7	2-ethyl-hexanol				
	orale	DL50 2047 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >3000 mg/kg	Rat		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)				
	orale	DL50 5 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >590 mg/l	Rat		
64742-47-8	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5000 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1-10 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10 mg/l	48 h	Daphnia magna		
104-76-7	2-ethyl-hexanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	17,1 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11,5 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	39 mg/l	48 h	Daphnia magna		
64742-94-5	Kérosène - non spécifié, solvant naphta aromatique lourd (pétrole)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2-5 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1-3 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64742-47-8	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	6 - 8

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.
Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d´explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 2-éthylhexyl nitrate Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	90
Code de restriction concernant les tunnels:	-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 2-éthylhexyl nitrate Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. 2-éthylhexyl nitrate Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Marine pollutant:	P
Dispositions spéciales:	274, 335, 969
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. 2-éthylhexyl nitrate Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Dispositions spéciales:	A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui

Matières dangereuses: 2-éthylhexyl nitrate
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
Phenol, dodecyl-, branched

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 30, Inscription 75

2010/75/UE (COV):	90,5 % (774,68 g/l)
2004/42/CE (COV):	90,5 % (774,68 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Contient:
> 30 % hydrocarbures aliphatiques
< 5 % hydrocarbures aromatiques

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:
Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics
2-éthylhexyl nitrate
Reaction mass of 2,6-di-tert-butylphenol and 2,4,6-tri-tert-butylphenol
2-ethyl-hexanol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)